

N° 13
Juillet 1989

LOUS MITIEYS D'AZUR

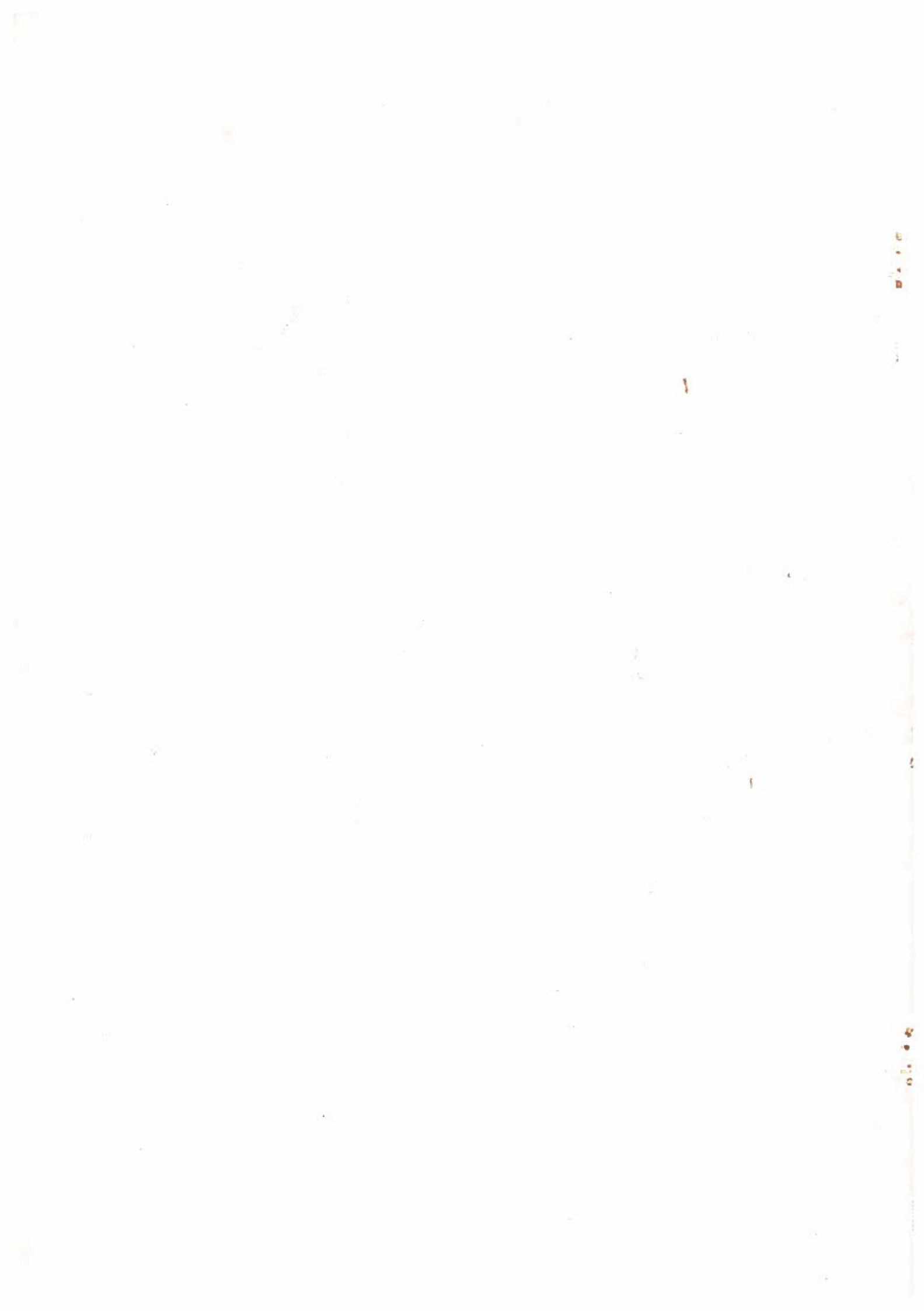
BULLETIN D'INFORMATION



AVEC LE SOUTIEN DU

CA CRÉDIT AGRICOLE

AGENCE DE SOUSTONS



INFORMATION, vous avez dit INFORMATION?

De nos jours, la liberté d'information représente un des symboles de la démocratie. Ce bulletin municipal d'information a donc pour tâche essentielle de rappeler semestriellement les décisions prises par le Conseil Municipal aux habitants d'Azur. Ainsi, le budget communal ou du camping municipal ne vous seront pas étrangers, de même que les différents tarifs d'imposition locale ou le prix de l'eau.

Mais ce modeste moyen d'expression, conçu et réalisé sans moyens financiers, doit être aussi celui des associations, celui des écoles, mais aussi celui de tous les Azuriens. C'est pourquoi les membres de la commission d'information, chargés de la réalisation du bulletin, convient tous ceux et toutes celles qui le désirent, à participer deux fois par an à la parution de celui-ci.

Une fois de plus, ce sera grâce au bénévolat et à la solidarité que nous pourrons non seulement continuer à informer, mais également améliorer le fond et la forme de ce bulletin. Dans tous les cas, ce sera notre but!

La commission d'information

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

* Au sujet des tarifs :

-Tarif eau potable : augmentation de 3%

72m ³	278F 268 F
100m ³	365F
200m ³	673F
500m ³	1530F
1000m ³	2690F
6000m ³	13200F

-Taxes locales d'imposition:

Taxe d'habitation : 6,37%

Taxe foncier bâti : 7,26%

Taxe foncier non bâti : 27,13%

Taxe professionnelle : 8,50%

soit une recette totale de 259 462F.

-Taxe de raccordement au réseau d'assainissement :

Cette taxe, d'un montant de 2 500F, concerne les terrains situés hors lotissement

-Taxe de séjour: les prix et les dates d'application demeurent inchangés :

1F, part communale

0,10F, part départementale, du 1er juillet au 31 août.

-Droits de pêche:

1ère catégorie : 235F

2ème catégorie : 115F.

-Fourniture de robinet d'eau: 150F pour la mise en place d'un robinet d'arrêt avant le compteur par la commune au Lotissement des Pins 2ème tranche.

* Les budgets 1989:

-commune: section de fonctionnement : budget équilibré en recettes et en dépenses : 1 662 635,22F.

section d'investissement : budget équilibré en recettes et en dépenses : 415 739, 11F

-camping municipal : section de fonctionnement :

recettes : 832 895,13F

dépenses: 827 896,00F

section d'investissement : budget équilibré en recettes et en dépenses : 427 008,31F

* Election du maire et des adjoints:

La liste conduite par M. LACAZE, maire sortant, a été élue dès le premier tour de scrutin des élections municipales du 12 mars.

Ont été élus : AMBLARD Michelle, LACAZE Michel, GOALARD Jean, BEDAT Christian,

SERVISSOLLE Elisabeth, BRUTAILS Patrick, DULER Jean-Michel, GRACIANNETTE Gilbert, LAUSSU Michel, DUMORA Jocelyne, FAISANCIEU Jean-Claude.

Le 18 mars, les conseillers municipaux convoqués ont élu M.LACAZE, Maire, M.LAUSSU, 1er Adjoint et M.AMBLARD 2ème Adjoint.

*** Composition des principales commissions municipales:**

Finances: M.Lacaze, M Amblard, J Dumora, M Laussu, J Goalard.

Urbanisme: M Amblard, JC Faisancieu, G Graciannette, P Brutails, JM Duler.

Camping et planning : M Lacaze, M Amblard, C Bedat, J Dumora,
E Servissolle, G Graciannette.

Forêt et voirie : J Goalard, G Graciannette, P Brutails, JM Duler,
JC Faisancieu

Information: C Bedat, JM Duler, M Laussu, E Servissolle.

C.C.A.S.: M Lacaze, M Amblard, E Servissolle, G Graciannette, J Goalard.

SIVU pédagogique du Marensin: délégués : M Laussu, J Dumora, E Servissolle.

*** Divers :**

- Acquisition d'un photocopieur pour la mairie : 27 900F, moins 8 000F de reprise de l'ancien matériel, soit 19 900F HT.

- Mise en place du marché hebdomadaire du 2ème mardi de juin au 2ème mardi de septembre, sur la place de l'église.

- Soutien à la Fédération des chasseurs des Landes en ce qui concerne sa lutte contre la directive de Bruxelles.

- Arbre de la liberté: un arbre commémorant le bicentenaire de la Révolution française a été planté dans la cour de l'école (voir page des écoles).

- Rétrocession du lot n°11 du lotissement du Ruisseau de Dèche : vu qu'aucune demande de permis de construire n'a été déposée et vu l'article 12 du cahier des charges, ce terrain revient de plein droit à la commune pour le prix d'achat TTC, soit 62 000F, augmenté des frais de notaire liés à l'acte.

NOS ELUS DEPARTEMENTAUX

Sénateurs des Landes:

Labeyrie Philippe, Maire de Mont de Marsan

Goussebaire-Dupin Yves, Maire de Dax

Députés des Landes

1ère circonscription : Vidalies Alain

2ème circonscription : Pénicaut Jean-Pierre, Maire de St-Paul-les-Dax

3ème circonscription : Emmanuelli Henri

Conseiller général:

Montus Jean Yves, Maire de Soustons

ETAT-CIVIL 1er semestre 1989

Naissances:

Nous avons été heureux d'accueillir:

FESANCIEUX Florian 3 mars 1989

AMESTOY Yannick 8 avril 1989

BEDAT Marion 18 avril 1989

Meilleurs voeux aux enfants et félicitations aux heureux parents.

Mariage:

BRUTAILS Joëlle et BARSACQ Michel 17 juin 1989

Félicitations aux heureux époux

Décès:

DOUTHE Jean 22 février 1989

BEDAT Alice 4 mars 1989

PINSOLLE Jeanne 26 mai 1989

Toutes nos sincères condoléances.

AVEC LES ARCHERS

* Bilan du début de la saison 1989:

Championnats d'Aquitaine de tir en campagne à Marmande:

Médaille d'or dans leurs catégories respectives pour Sylvie, Nathalie et Eric LAHARY.
Médaille d'argent pour Béatrice LAHARY.

Ces quatre tireurs sont qualifiés pour les Championnats de France qui se dérouleront à Longwy au mois de juillet.

Championnats scolaires: deux médailles d'or pour Sylvie et Béatrice LAHARY,
une médaille d'argent pour Nathalie LAHARY et une médaille de bronze pour Evelyne LAHARY.

* Une animation et des séances d'initiation sont proposées tout au long de l'été au jardin d'arc, près du camping municipal.

POUR NOS SCOLAIRES

UNE SORTIE AUX GORGES DE KAKOUEtta

Un temps bien maussade...

mais nous étions tous tellement décidés à profiter de cette journée que nous avons
squatté un café

bravé les intempéries

eu plein d'émotions

et en définitive fait une très, très belle promenade.



LA PAGE DES ECOLES

L'arbre de la liberté ou la liberté de l'arbre?

Le 21 mars 1989, nous avons planté l'arbre de la liberté dans la cour de l'école.

Dédé et Jean, les cantonniers municipaux, avaient déjà préparé un grand trou avec un peu de bonne terre au fond.

Il y avait beaucoup de monde autour du trou : monsieur le maire avec son écharpe tricolore, quelques conseillers municipaux, des habitants de la commune et nous tous, les enfants de l'école.

C'est Dédé qui a mis dans le trou le beau tilleul sans feuilles et c'est monsieur le maire qui a rebouché le trou.

Olivier et Sandy, le plus jeune et la plus âgée de nos camarades, ont arrosé l'arbre.

Sur le gros tuteur, on a accroché une plaque pour se souvenir de ce jour.

Depuis, l'arbre a poussé... Nous, on n'est pas jardiniers mais on trouve qu'il ressemble de plus en plus à un platane.

Après tout, il est libre de faire les feuilles qu'il veut!

LES ECOLES HONOREES

A l'initiative du Conseil Général des Landes, un concours portant sur la décoration d'un panneau multidirectionnel avec pour thème la liberté, a été organisé en fin d'année scolaire. Sur les quelques 200 communes landaises ayant participé, AZUR a su décrocher le 3ème prix grâce au bon goût et à la personnalité de ses élèves et de ses instituteurs.

L'école ainsi honorée voit son matériel de travail enrichi d'un projecteur de diapositives. Toutes nos félicitations ; cette oeuvre est visible au carrefour de la gare, face au presbytère.

UN PEU D'HISTOIRE

Le calendrier républicain

L'histoire du calendrier républicain commence effectivement "en retard" sur sa date de création. L'ouverture officielle de l'Ere des Français était le 22 septembre 1792: premier jour de la République fixé à la date de l'équinoxe d'automne et donc dénommé 1er Vendémiaire de l'An I.

C'est seulement le 24 novembre 1793, c'est à dire le 15 Vendémiaire de l'AnII, qu'un décret précisa le nom des mois et des jours. Aucun document de cette époque ne porte donc la date de l'An I.

Comment fonctionnait ce calendrier?

L'année de 365 jours était divisée en 12 mois de 3 décades de 10 jours: primedi, duodi, tridi, quartidi, quintidi, sextidi, septidi, octidi, nonidi et décadi. Cinq jours supplémentaires, dits sans culottides, terminaient l'année.

La Franciade était l'appellation donnée à la période bissextile de 4 ans, et le jour intercalaire qui la terminait était le "jour de la Révolution".

Le nom des mois, dont Fabre d'Eglantine est à l'origine, tenait compte de la saison: les terminaisons en -aire (vendémiaire, Brumaire, Frimaire) pour l'automne, en -ôse pour l'hiver (Nivose, Pluviose, Ventose), en -al pour le printemps (Germinal, Floréal, Prairial), en -or pour l'été (Messidor, Thermidor, Fructidor).

Chaque jour de l'année portait un nom particulier, c'était souvent celui d'une production végétale ou pour le quintidi, celui d'un animal et celui d'un instrument rural pour le décadi.

Combien de temps ce calendrier républicain a-t-il été employé? Deux périodes bien distinctes l'ont utilisé :

- une première période de 13 ans sous la Révolution et l'Empire: du 24 novembre 1793 au 1er janvier 1806. En fait, son abolition avait été décrétée par Napoléon le 9 septembre 1805.

- une deuxième période beaucoup plus brève: celle de la Commune de Paris du 6 au 23 mai 1871.

Ce calendrier a été conçu dans l'optique de l'idéal de la Révolution française "l'universalité". Il masquait cependant ses limites du fait même du nom donné aux mois, uniquement adapté au climat de la France.

Baronnie de Marensin

Azur

Cahier de doléances de la paroisse d'Azur en Marensin (1789)

Cette paroisse se trouve située à sept lieues de Bayonne, à quatre lieues de Dax et à huit de Tartas. Elle est bornée au midi par la paroisse de Soustons, au couchant par la paroisse de Messanges, au nord par la paroisse de Léon et au levant par celle de Magescq. Son étendue du levant au couchant est de demie-lieue; du midi au nord, d'un quart. Elle est composée de 38 feux et de deux cents individus de tout âge et de tout sexe; sa culture est en champs et pignadars. Les terres y sont sablonneuses et peu fertiles; elles ne produisent que du seigle, du millet et du panis, et presque pas de millocq. Chaque particulier est forcé de tenir un pasteur à gros frais pour la garde du bétail nécessaire pour le fumier; le propriétaire ne retire pas à beaucoup près du bétail de quoi payer le pasteur, attendu que les troupeaux ne réussissent pas; la laine y est très grossière.

L'air de cette paroisse est malsain; il y a des marais du midi dont on ne peut tirer aucune utilité par rapport à l'eau qui les couvre la plupart du temps.

Les particuliers et les maîtres qui ne peuvent travailler leur bien par eux-mêmes et qui sont obligés de prendre des colons ne retirent que le quart de chaque récolte et la moitié de la résine; toutes les impositions royales sont à la charge du maître à l'exception de la capitation.

Les habitants d'Azur sont assujettis à aller recurer et ouvrir le hâvre du Vieux-Boucau toutes et quantes fois qu'il se ferme, ce qui arrive souvent toutes les quinzaines; ils sont cependant éloignés d'une lieue du Vieux-Boucau; les députés demanderont qu'en considération de cette surcharge, ils soient déchargés des travaux des grandes routes, en par les habitants s'occupant par les soins du jurat ou syndic à réparer les chemins locaux qui sont dans le plus grand désordre surtout (ceux) qui servent pour transporter les résines au port de Saubusse.

Les députés du Tiers-Etat insisteront pour que l'impôt quel qu'il soit, soit également supporté par la noblesse et le clergé.

Les députés demanderont que les curés congruistes soient augmentés, ainsi que ceux qui ont des bénéfices médiocres, qui les empêchent de donner le moindre secours aux nécessiteux de leur paroisse.

Les députés demanderont qu'il soit pourvu au besoin des pauvres et que chaque paroisse par quelque petit secours qui leur sera donné par l'avis des Etats-Généraux, par Sa Majesté, soit tenu de nourrir ses pauvres sans qu'il leur soit permis de sortir de leur paroisse que pour entrer dans des hôpitaux pour se faire traiter s'ils sont malades.

Les députés demanderont qu'au moyen d'une pension honnête les chirurgiens soient tenus de traiter et médicamenter les malades de leur paroisse gratis, et que les remèdes soient fournis aux dépens de Sa Majesté, pour les personnes qui se trouveront dans l'impuissance de les payer et que pour ce les chirurgiens soient tenus de prendre les remèdes des pauvres chez les curés de la paroisse qui en seront dépositaires et qui seront tenus de les distribuer gratis.

Les députés sont également autorisés à charger la nation de la dette de l'Etat et de prendre les mesures les plus efficaces pour sa libération.

Lestage, Duhé.

COMITE DES FETES D'AZUR

PROGRAMME DES FESTIVITES 1989

JEUDI 13 JUILLET, au lac:

- 19h, sardinade, bal disco avec Disco Star
- 21h, animation avec les Echassiers Landais
- 24h, feu d'artifice

VENDREDI 14 JUILLET

- 18h, pain et fromage

SAMEDI 22 JUILLET, au lac:

- 19h, sardinade, bal disco avec Disco Star
- 21h, animation avec les Echassiers Landais

VENDREDI 11 AOUT, au lac:

- 19h, sardinade, bal disco avec Disco Star
- 21h, animation avec les Echassiers Landais

VENDREDI 25 AOUT

- 18h, Pétanque
- 22h, bal disco avec Disco Star

SAMEDI 26 AOUT

- 10h, petits jeux, trottinettes
- 15h, course cycliste
- 20h, repas champêtre, bal disco avec Disco Star

DIMANCHE 27 AOUT

- 10h, Trottinettes
- 17h, festival de gymnastique avec les Ecureuils de Soustons
- 22h, bal disco avec Disco Star
- 23h, Toro de Fuego

